

## **MARIAGE DES ENFANTS — GÉNÉRAL**

Le mariage d'enfant est le mariage de toute personne de moins de 18 ans. C'est le mariage d'un enfant à un adulte ou à un autre enfant et peut être légalement toléré par certaines lois nationales. Ces mariages peuvent être liés à l'exploitation sexuelle des enfants. On ne doit pas s'attendre à ce que les enfants puissent saisir toutes les implications du mariage et consentir pleinement et de façon éclairée. Leurs désirs sont souvent ignorés.

### **Facteurs de risque associés au mariage d'enfant**

- Augmentation de la vulnérabilité des filles à l'exploitation sexuelle
- Augmentation des risques de problèmes de santé associés aux relations sexuelles précoces et à la grossesse
- Augmentation des risques de maladies transmises sexuellement y compris le VIH/SIDA
- Niveau de scolarité plus faible
- Augmentation des risques de violence conjugale
- Augmentation du taux de divorce et d'abandon qui peuvent mener à la pauvreté extrême

Le mariage d'enfant peut être une forme d'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales (ESEC), lorsque l'enfant est utilisé à des fins sexuelles, par le mariage, contre rémunération en argent, en biens ou en nature. C'est le cas lorsque les parents ou la famille vendent un enfant pour obtenir un bénéfice ou pour subvenir aux besoins de la famille.

### **Droit international et mariage d'enfant**

La plupart des pays, y compris le Canada se sont engagés par la Convention relative aux droits de l'enfant (CDE) à assurer la protection des jeunes de moins de 18 ans. Si le mariage des enfants est permis en vertu d'un code national légal, sans considérer si la jeune personne a la possibilité et les moyens de donner un consentement plein et éclairé. Ce pays viole son engagement à la CDE.

Toute tentative de justification du mariage d'enfant par la « pratique traditionnelle » ne tient pas compte du fait que de tels mariages sont souvent arrangés dans des situations où les droits de l'enfant à la protection, incorporés dans la CDE, sont absents. En tant que tels, ces mariages peuvent répondre à la demande d'enfants comme partenaires sexuels de façons qui ne sont pas reconnues comme agression sexuelle. Tout compte fait, la justification d'une telle pratique traditionnelle légitime l'agression et l'exploitation sexuelle des enfants. Le mariage d'enfant devrait être examiné dans le contexte de l'ESEC.

La Déclaration universelle des droits de la personne et la Convention sur l'élimination de toutes formes de discrimination à l'égard des femmes prévoient également le droit au consentement « libre et plein » au mariage.

### **Mariage d'enfant — mondialement**

L'UNICEF rapporte que mondialement, 64 millions de femmes de 20 à 24 ans ont été mariées ou unies avant l'âge de 18 ans. Chaque année, approximativement 10 millions de filles âgées de moins de 18 ans sont mariées. Les filles en union libre sont plus susceptibles de provenir de régions rurales et de faire partie des 40 pour cent des gens les plus pauvres de la société.

### **Mariage des enfants au Canada**

L'âge légal du mariage varie selon les provinces, quoique la tendance soit de 16 ans avec le consentement des parents et de 18 ans sans ce consentement. L'âge (qui était de 14 ans) fut haussé par les réformes de la Loi sur la lutte contre les crimes violents. Certaines provinces font des concessions pour déroger au consentement parental lorsque la fille est enceinte ou émancipée.

Le mariage d'enfant au Canada est principalement lié au mariage polygame. La pratique de la polygamie est illégale au Canada et aux États-Unis. Pour plus d'information, lisez le feuillet d'information « La polygamie et le mariage d'enfant au Canada ».

### **Sources**

- *Early Marriage: A Harmful Traditional Practice* (New York: UNICEF, 2005).
- Nel Hedayat, "What is it like to be a Child Bride," *British Broadcasting Corporation*, (3 October 2011), online: <[www.bbc.co.uk/news/magazine-15082550](http://www.bbc.co.uk/news/magazine-15082550)>.
- UNICEF Child Info Monitoring the Situation of Women and Children, online: <[www.childinfo.org/marriage](http://www.childinfo.org/marriage)>.
- Subgroup against the Sexual Exploitation of Children, *Semantics or Substance? Towards a Shared Understanding of Terminology Referring to the Sexual Abuse and Exploitation of Children* (Bangkok: ECPAT, 2005).
- *Criminal Code*, R.S.C. 1985, c. C-46, s. 293.